

Communiqué de presse

15.11.2004

La SWX Swiss Exchange offre de nouvelles possibilités en matière de cotation des Eurobonds

En publiant un nouveau règlement relatif à la cotation des emprunts, la SWX Swiss Exchange souhaite consolider sa position sur le marché des Eurobonds. Cette nouvelle réglementation a pour objectif de renforcer l'attractivité de la SWX en tant que place de cotation sans pour autant déroger aux règles actuelles en matière de transparence. Ce nouveau règlement entrera en vigueur le 1^{er} février 2005.

Les ajustements apportés aux exigences en matière de prospectus tiennent compte de la pratique en vigueur sur le marché obligataire international. Par ailleurs, les nouvelles dispositions intègrent les changements réglementaires au niveau de l'UE et la levée du principe d'ancrage en Suisse.

La nouveauté réside dans la possibilité générale d'émettre et de coter à la SWX des emprunts de droit étranger et de coter des emprunts sur la base de programmes d'émission autorisés par la SWX. Par ailleurs, les émetteurs pourront faire référence à d'autres documents dans le prospectus de cotation («incorporation by reference») et publier les annonces de cotation par voie électronique.

En introduisant ces changements, la SWX souhaite ainsi se positionner comme une plateforme attractive et reconnue dans le secteur des emprunts internationaux tout en renforçant le cadre réglementaire de l'activité des emprunts CHF en Suisse. Enfin, ces nouvelles dispositions sont destinées à garantir et améliorer la garantie juridique, l'égalité de traitement et la transparence pour l'ensemble des investisseurs et des émetteurs.

De plus amples informations sur ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.swx.com/admission/listing_notices_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX est à votre entière disposition.

Tél: +41(0)58 854 26 75 ou +44(0)20 7074 4480

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@swx.com